

Le 17 novembre 2020 à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de la commune à huis-clos en raison du contexte sanitaire lié au COVID-19 sous la présidence de Monsieur Michel MOREL.

Étaient Présents : Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Jean-Baptiste GALLIOT, Denis BERTIN-GUYON Aurélie WALTZER, Antoine GRAF, Rose-May GIORGIANNI, Daniel POIX, Roxane RAWYLER, Anthony BONNEFOY, Christel GERBER, Jean-Charles CATTIN, Denis POIX-DAUDE, Marie-Christine POIX, Daniel GRAF

Excusés : Eric BARBE procuration à Michel MOREL, Isabelle ANDREZ procuration à Denis POIX-DAUDE

Absent : Céline BLONDEAU, Danièle BIESSE arrivée à 20 heures au point informations diverses.

Secrétaire de séance : Antoine GRAF

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19H02.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 15 octobre 2020 :

- Danièle Biesse avait fait la demande par mail que les points 11 A et 11 B soient complétés ainsi :
 - o Point 11 A : le montant total des remises des loyers de la SAS Le Laquerez : 4 500 €
 - o Point 11 B : Monsieur le Maire précise que Mme BIESSE n'est pas concernée par l'annulation des loyers –

Le montant de l'annulation des loyers est le suivant :

C. VAYER : 366.00 €/ A. SANDONA : 1 764.53 €/ J. TYRODE : 408.63 €

1/ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Aurélie Waltzer adjointe au Maire présente les associations qui ont sollicitées une subvention pour l'année 2020 :

ASSOCIATIONS	MONTANT	ASSOCIATION	MONTANT
POUR UN PTIT PLUS	500	VIVRE ENSEMBLE	100
AMICALE DES ANCIENS SOLDATS	150	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	650
BANQUE ALIMENTAIRE	50	CLUB DU 3 ^{ème} AGE LES GENTIANES	350
CROIX-ROUGE FRANCAISE	120	FEDE. DES ANCIENS COMBATTANTS	140
GALIPETTES ET SUCRE D'ORGE	50	GYM MT D'OR	120
SOS FUTURES MAMANS	50	ASSOCIATION AU PETIT PANIER	50
ONCO DOUBS	100	JOUGNE PETANQUE	50
SPELEO CLUB	100	RESTAURANT DU COEUR	50
ASSOCIATION VIVRE AU PIED DU MT D'OR	500		

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

2/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Virement de crédits de la section d'investissement à la section de fonctionnement : 50 000 €

Article 2135 - 50 000 €

Article 615228 33 250 €

Article 6411 15 000 €

Article 66111 1 750 €

3/ ADMISSION EN NON-VALEUR SUR TAXE D'AMENAGEMENT

Géraldine TISSOT-TRULLARD, 1ère adjointe présente le courrier de la DGFIP concernant la taxe d'aménagement sur le permis de construire PC 02531812P003 de Monsieur Zumbo Maurizio et de Madame Martin Sylvie domicilié : 4 rue des Champs Remords

Il s'agit d'admettre en non-valeur le montant restant à recouvrer de 695 €, en raison d'insolvabilité des attributaires dudit permis de construire.

Il est proposé d'émettre un avis défavorable à l'admission en non-valeur de 695 € proposé par la DGFIP pour le PC 02531812P003 de Monsieur Zumbo Maurizio et de Madame Martin Sylvie.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

4/ FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS

Géraldine TISSOT-TRULLARD, 1ère adjointe rappelle la délibération N°9/08 du 15/10/2013 concernant le remboursement des frais engagés par les élus dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il s'agit à ce jour de préciser le tarif des frais d'hébergement, de repas, de transports ainsi que les autres frais pouvant être pris en charge (transport collectif, aide à la personne comprenant frais de garde d'enfants ou assistance aux personnes âgées ou handicapées)

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

5 /MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Géraldine TISSOT-TRULLARD, 1ère adjointe présente la nécessité de modifier le tableau des emplois, à savoir suppression du poste de rédacteur principal de 2ème classe et création du poste de rédacteur principal de 1ère classe à compter du 01/01/2021.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

6/ TARIFS DES SECOURS SUR PISTE DE METABIEF

Jean-Baptiste GALLIOT, adjoint au Maire, présente les tarifs des secours sur piste proposés par le SMMO de Métabief à savoir pour la saison hivernale 2020/2021 :

EVACUATION SUR PISTES

- 51 € pour le « front de neige » et accompagnement (télésiège ou motoneige)

Secteur Piquemiette : surface délimitée par la plate-forme de départ de la gare du télésiège de la Piquemiette ;

- 193 € pour les « zones rapprochées »

Secteur Piquemiette : Piste Grange Deniset complète

Secteur Col de Jougne : La piste intégrale du Col de Jougne ;

- 345 € pour les « zones éloignées »

Secteur Piquemiette : Pistes Creux Soudet, Vieux Chalet, Bouc Blanc, Noire Compétition, Grange des Pauvres, La Source, Güdel, Raccourci, Falaise, Eterlou, Lynx, Le goulet, Naturide

Piste Troupézy [partie aval] : balise n° 7 à n° 1

EVACUATION HORS PISTES

- 675 € pour les « zones hors-pistes balisées » et « pistes fermées »

Les frais pour secours hors-piste situés dans des secteurs éloignés, non accessibles gravitairement par remontée mécanique, caravane de secours, recherches de nuit, etc... peuvent donner lieu à facturation sur la base du coût horaire :

→ des personnes pisteurs-secouristes engagés : 50.40€ / heure

→ des machines utilisées :

→ chenillette : 196.44 € / heure

→ scooter :

(Incorporation du conducteur au tarif) 78,00 € / heure

→ véhicule 4 X 4 : 78.00 € / heure

(Incorporation du conducteur au tarif)

-262 € pour évacuation en Ambulance CH Pontarlier

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

7/ TARIFS D'EVACUATION DES BLESSES

Jean-Baptiste Galliot, adjoint au maire, présente la convention de mise à disposition des moyens opérationnels pour l'évacuation des blessés sur les pistes de ski alpin sur le territoire de la commune de Jougne.

Il est notamment question de valider les tarifs suivants :

Garantie de recettes d'un montant de 657€ par véhicule présent à partir de la saison 2020/2021,

L'évacuation de chaque blessé pour un montant de 262 € à partir de la saison 2020/2021,

Une indemnité d'annulation de permanence d'un montant de 149 € par journée.

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE/ A L'UNANIMITE

8/ VENTE DE BOIS NON SOUMIS

Jean-Baptiste Galliot, adjoint au maire présente aux membres du conseil municipal la vente de bois non soumis aux particuliers.

La vente a été publiée le mercredi 21 octobre 2020 avec proposition de soumission cachetée jusqu'au 4 novembre à 12 h puis attribution des lots le mercredi 4 novembre 2020 par la commission bois.

Les lots attribués sont les suivants

La cantine : parcelle lot D - 6 stères – attribué à Thierry VERDY au tarif de 111 € TTC soit 100.91 € HT

Chemin des Ravières : Lot de frênes et érables : 14 stères – attribué à Christophe GALLIOT au tarif de 210 € soit 181.82 € HT

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

9/ PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA SALLE ST ELOI

Denis BERTIN-GUYON, adjoint au maire présente une étude de faisabilité sommaire du cabinet PAILLARD ARCHI & CO concernant l'aménagement de la Salle St Eloi, qui prend en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le coût des travaux est estimé à 98 200 € HT soit 117 840 € TTC

DELIBERATION A L'UNANIMITE

10/ DETR LA FOUGERE

Monsieur le Maire rapporte la délibération 2020-08-07 du 26 août 2020 concernant les travaux de réfection de la Rue de la Fougère incluant une demande de dépôt de subvention DETR.

Il s'agit donc à ce jour de prendre en compte une augmentation de l'enveloppe financière suite aux devis listés ci-dessous :

SAS JURA TOPO Maîtrise d'œuvre : 12 646.61 € HT

SAS JURA TOPO Travaux de voirie/réseaux - TOPO : 245 547 € HT

BALOSSI – Electricité : 13 476.88 € HT

L'enveloppe financière de la réfection de la Fougère s'élèvera donc à 271 670.49 € HT soit :

maîtrise d'œuvre ; 12 646.61 € HT

Travaux : 259 023.88 € HT

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

11/ REPRISE DE LA ROUTE IMMOBOIS CONCEPT

Monsieur le Maire propose d'ajourner cette délibération par manque d'éléments concernant ce dossier.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

12/ COMMISSION DE CONTROLE DES ELECTIONS

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2018-10-02 du 10 octobre 2018 portant sur la composition de la commission de contrôles des élections.

Suite au renouvellement général des conseils municipaux le 15 mars 2020, il est nécessaire de procéder au renouvellement pour 3 ans des commissions communales de contrôle des listes électorales initialement constituées en 2018 conformément à l'article R.7 du code électoral.

La composition de cette liste pour la commune de Jougne doit être comme suit :

- 3 membres de la liste ayant eu le plus grand nombre de sièges : Daniel POIX/Rose-May GIORGIANNY/Roxane RAWYLER.
- 2 membres de la liste ayant eu le moins grand nombre de sièges : Denis POIX-DAUDE/Daniel GRAF

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

13/ CONVENTION DECLALOC AVEC LA CCLMDH

Géraldine TISSOT-TRULLARD présente que, dans le cadre du Plan départemental d'accompagnement de la collecte et à la gestion de la Taxe de Séjour, DOUBS TOURISME met à disposition des communes et des EPCI un outil (DECLALOC) de dématérialisation des CERFA de meublés de tourisme et de chambre d'hôtes.

IL s'agit d'établir une convention de mise à disposition du service DECLALOC entre la CCLMHD et la Commune de Jougne.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

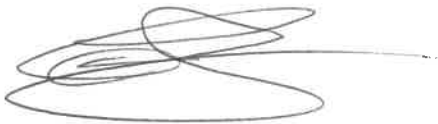
INFORMATIONS DIVERSES :

- Occupation de terrain – Aimé Sandona – un tarif de droit de place sera à déterminer prochainement.
- Recrutement de Philippe Anguenot par le service de missions temporaires du CDG 25.
- Affaire Dubois – amende et autorisation de passage.
- Ouverture de la Salle des fêtes pendant le confinement pour repas ouvriers.
- Mise en service de l'application APP COM.

La séance est levée à 20 heures

Le secrétaire de séance,

Antoine GRAF



Le Maire,

Michel MOREL

